

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire du
15 mars 2021

*Approuvé le 12 avril
2021*

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 15 mars 2021 à 14h30, sous la présidence de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en distanciel.

ROBLÉDO Christian	Excusé
MALLET Sabine	Connectée
BARBE Valérie	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET, puis connectée à 15h30
BATY Benoît	Connecté, puis excusé à 15h
BERTIN-ROCHE Pascale	Connectée
BIENVENU Roselyne <i>HOUEL Stéphanie</i>	Absente
BLIN Camille <i>LECLÈRE Elodie</i>	Connectée
BOISSON Didier	Connecté
BOUIS Sylvie	Connectée
BROCHARD Joy <i>TOMÉ Julien</i>	Excusée, a donné procuration à Madame NAUDIN
COADOU Franck	Connecté
COEFFE Vincent	Connecté
COISGAUD Jessica <i>TOFFOLI Hugo</i>	Connectée
DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i>	Absente
DOUESNEAU Guewen <i>FRANZONE Sebastian</i>	Connecté
FAYET Bastien <i>EL-MOHAMAD Karina</i>	Connecté
EVEILLARD Matthieu	Excusé
GARNIER Coraline <i>OGER__JUBEAU Augustin</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur PICHON
GEINDREAU Quentin <i>CARROUE Equinoxe</i>	Absent
GRIMAUULT Virginie	Connectée
HELESBEUX Jean-Jacques	Connecté
HOWA Hélène	Connectée, puis excusée à 15h
LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i>	Connecté
LAHEURTE Cyrille	Excusé
LAMBERT-WIBER Sophie	Connectée
LOURTIS Valentin <i>PRINCÉ Agate</i>	Connecté, puis excusé à 16h30
MARCHAND Célestin <i>VILLEMEN Orane</i>	Excusé, a donné procuration à Monsieur FAYET
NAUDIN Carole	Connectée
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PARE Albert	Absent
PELOILLE Manuelle	Connectée

PELTIER Didier	Excusé, a donné procuration à Madame HOWA
PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i>	Connecté
PRUNIER Delphine	Connectée
ROSSI Carla <i>JOY Léo</i>	Excusée, a donné procuration à Madame NAUDIN
ROUGER Manuel	Absent
RULENCE David	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET puis à Madame BARBE à compter de 15h30
TAXIL Bérange	Excusée
TESSIER Axel	Absent
TRAVIER Sandrine	Connectée
YVARD Jean-Michel	Connecté

Membre de droit connecté :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres présents à distance, invités par le Président :

BONNEFOI Elsa, Enseignante en anglais et responsable pédagogique - DAEU
 BORDET Laurent, Vice-président vie des campus
 BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint à l'IUT
 BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation Professionnelle et Alternance
 DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie, gestion
 DEBSKI Nathalie, Vice-présidente transformation pédagogique
 FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines
 HARTHEISER Florence, Directrice du SUMPPS
 HELIAS Isaïe, Chef de projet Etoile
 LATOUCHE Thierry, Directeur de la formation continue
 LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences
 MATHIEU Isabelle, Assesseure à la pédagogie, Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
 MÉNARD Christine, Directrice du SUIO IP
 PANTIN François, Directeur de l'IAE Angers
 RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études de la vie étudiante et des campus
 REY Anne, Directrice adjointe à la pédagogie, ESTHUA

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.1. Information sur certaines formations proposées sur le site de Cholet	1
1.2. Retour sur les journées portes ouvertes	1
2. Approbation du procès-verbal	2
2.1 Approbation du PV de la CFVU du 25 janvier 2021	2
3. Enseignement et conventions	2
3.1 Bilan du semestre impair – présence aux examens et résultats	2
3.2 Mise en place du tutorat	4
3.3 Calendrier des L.A.S.	6
3.4 Création du D.U. « soins intensifs et évacuations aériennes »	7
3.5 Modification de la maquette du DAEU et Bilan du DAEU	7
3.6 MCC de la Faculté des lettres, langues et Sciences humaines	10
3.7 MCC de l'IAE Angers	10
3.8 Modification du D.U. Sécurité routière et prévention des risques (Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines)	11
4. Vie universitaire	11
4-1 Point d'avancement du projet Etoile	11
5. Questions diverses	14
6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 15 mars 2021	15

Madame MALLET ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h30. À l'ouverture de la séance du 15 mars 2021, 31 membres sont connectés ou représentés (41 membres en exercice, 23 membres connectés et 8 membres représentés).

Madame MALLET précise que le Président ne peut se rendre disponible pour cette séance car il assiste à d'autres réunions.

1. Informations

1.1. Information sur certaines formations proposées sur le site de Cholet

Madame MALLET explique que plusieurs formations ne seront pas proposées sur le site de Cholet à la rentrée 2021 :

- la LP mention Management des Activités Commerciales— parcours Conception Distribution Animation Médiation de la filière Jeu et Jouet,
- la LP Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement,
- le Master Sciences de l'Information et des Bibliothèques.

La LP mention Management des Activités Commerciales ne sera pas proposée à Cholet parce que le nombre d'étudiants inscrits n'est pas suffisant. Par ailleurs, cette licence professionnelle a dû être intégrée dans la mention « management des activités commerciales ». Or, il est assez difficile de concilier le programme avec la mention. L'UFR ESTHUA a en conséquence préféré fermer cette mention à la rentrée 2021.

Concernant la LP Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement et le Master Sciences de l'Information et des Bibliothèques, il s'agit davantage de problèmes de responsabilités pédagogiques.

La LP Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement sera intégrée aux parcours de spécialités du B.U.T. en génie biologique. Le Master Sciences de l'Information et des Bibliothèques sera de nouveau proposé en 2022.

Concernant la LP mention Management des Activités Commerciales, Madame REY explique qu'il est difficile de recruter des candidats. L'insertion professionnelle pose difficulté car elle se fait à un niveau inférieur.

Madame BOUVIER met en évidence un problème de recrutement pour la LP Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement. Monsieur BOUSSION répond que le problème majeur est celui de la responsabilité pédagogique.

Madame MALLET précise que, contrairement à ce qui a été voté dans le cadre du Conseil d'administration du 17 décembre 2020, la licence Animation Sociale sera maintenue sur le site de Cholet.

L'ESTHUA avait indiqué qu'il serait très difficile de maintenir cette formation en raison d'une surcharge de travail. Après différentes discussions avec l'ESTHUA, l'agglomération de Cholet et l'administrateur du campus de Cholet, la gouvernance a pris la décision d'ouvrir cette formation sur Parcours 'sup uniquement pour un groupe pour l'année 2021.

1.2. Retour sur les journées portes ouvertes

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle rappelle que la journée « portes ouvertes » a été organisée de façon dématérialisée le 13 février 2021, grâce à l'important travail de la Direction de la communication, la Direction de l'audiovisuel et grâce à la participation des équipes pédagogiques ainsi que des services communs.

Des émissions ont été proposées en live sur Youtube. Madame MALLET présente les différentes statistiques précisant le nombre de visiteurs sur la plateforme Youtube et la plateforme des stands virtuels (diapositive 4).

Près de 5000 visiteurs ont participé à une émission en live ou se sont rendus sur la plateforme des stands virtuels des composantes. Les journées portes ouvertes organisées en présentiel accueilleraient environ 6 000 visiteurs.

Les réponses aux questionnaires de satisfaction sont très satisfaisantes, 40 personnes ont donné une notation de 4/5. Le nombre de répondants reste peu élevé.

Madame MALLET précise le nombre de visiteurs par stands (diapositive 5). Une majorité de visiteurs se sont rendus sur le stand de la passerelle, qui proposait toutes les émissions en live. Le nombre de visiteurs a été moins important sur les stands des composantes et des services communs.

Cette journée est prolongée par le mois de l'orientation qui se poursuit jusqu'au 24 avril 2021. Les familles, les lycéens, les étudiants intéressés par les masters pourront à cette occasion continuer à poser des questions et à assister aux conférences, aux rendez-vous, qui les intéressent.

Les lycéens ont jusqu'au 8 avril 2021 pour confirmer ou infirmer leurs vœux, puis jusqu'à mi-mai pour réfléchir à leur choix définitif.

Il conviendra de vérifier, notamment au moment des inscriptions, si les étudiants ont activement participé à ce mois de l'orientation qui est proposé pour la première fois à l'Université d'Angers.

250 rendez-vous sont programmés avec les équipes pédagogiques (diapositive 5).

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Approbation du PV de la CFVU du 25 janvier 2021

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3. Enseignement et conventions

3.1 Bilan du semestre impair – présence aux examens et résultats

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il est intéressant de dresser un premier bilan des examens du premier semestre. Les équipes pédagogiques craignaient que les étudiants réussissent moins bien les épreuves, compte-tenu d'une organisation des cours très majoritairement en distanciel depuis la crise sanitaire. La Direction du pilotage et de l'évaluation a réalisé différentes statistiques pour pouvoir dresser un constat.

La diapositive 10 présente le taux de réussite par composante. L'objectif n'est évidemment pas de comparer les composantes entre elles, mais de comparer leurs résultats avec ceux obtenus l'an dernier.

Assez peu de différences sont en définitive observées.

La diapositive 11 présente les résultats par type de diplômes. Le même constat est dressé avec peu de différences à dénoter. Le taux de réussite est même légèrement plus favorable cette année.

La diapositive 12 présente la différence de réussite entre 2019 et 2020, puis entre 2020 et 2021. Il a également été calculé la différence de moyenne entre 2020-2021 et 2019-2020.

Le tableau repris était demandé par le MESRI et la CPU. Il est distingué par domaines de formation. Les L2 ont des résultats un peu plus faibles que l'an dernier. Les étudiants de L1 ont été en difficultés sur leur fin d'année, justifiant peut-être cette réussite moins importante. Les lycéens ont été bien encadrés au lycée puis par les équipes pédagogiques de l'Université car les résultats sont plus satisfaisants qu'à l'accoutumée.

Il faudra trouver des explicatifs et des dispositifs pour aider les étudiants à réussir en seconde session.

La diapositive 13 présente le pourcentage de défaillants. Les chiffres doivent être nuancés. Les pourcentages semblent significatifs mais ils ne sont pas toujours pertinents car ils s'appliquent sur des chiffres peu élevés. Le nombre de défaillants n'est pas si important en volume.

Concernant les défaillances, Monsieur DOUESNEAU explique que certains étudiants n'ont soit pas été inscrits dans leurs examens au bon moment, soit pas été inscrits dans les bonnes options. Ils n'ont en conséquence pas pu passer les examens et se sont retrouvés défaillants. Madame MALLET demande pourquoi ce problème serait plus important cette année que les années antérieures. Monsieur DOUESNEAU n'a pas d'éléments de réponses.

Madame MALLET répond que l'objectif est de savoir si des difficultés spécifiques doivent être relevées pour ces défaillances, en raison des particularités de cette année universitaire. Il conviendra de vérifier au second semestre si ces étudiants ont poursuivi leurs études et s'ils ne sont pas en situation de décrochage.

Concernant les L2 et L3 de l'ESTHUA, Madame REY explique que les étudiants sont essentiellement défaillants parce qu'ils n'ont pas trouvé de stage. Ils sont plus nombreux que d'habitude en raison des conditions sanitaires.

Monsieur LABOURET estime que le taux de défaillance est important en session 1. Il observe notamment les résultats de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines, de laquelle il relève. Le taux s'élève à plus de 15% contre 12% l'an dernier.

Madame MALLET répond qu'il faut prendre en considération le nombre d'étudiants supplémentaires accueillis. Cela représente en réalité moins de 200 étudiants supplémentaires défaillants. Il semble plus judicieux d'observer le nombre d'étudiants qui est mentionné et non le pourcentage.

Monsieur LABOURET estime que la situation des étudiants défaillants est plus préoccupante. Contrairement aux années précédentes, les étudiants défaillants ne peuvent pas prendre un job étudiant, faire des sorties culturelles ou développer des compétences en entreprenant certaines actions. Il considère que l'épanouissement personnel contribue à une reprise

d'études. Il espère que les 15% mentionnés sont des étudiants qui ne se sont pas présentés à quelques examens et ne sont pas en situation de réel décrochage.

Madame MALLET répond qu'il conviendra en effet de le vérifier. Les étudiants qui ont échoué ou qui ne se sont pas présentés à leurs examens pourraient être aidés par le tutorat mis en place.

Les taux de réussite sont meilleurs, mais il convient de se préoccuper des étudiants qui n'ont pas passé leurs examens.

Pour certaines formations, comme les doubles licences, les étudiants ont des taux de réussite moins importants alors qu'ils sont excellents à l'accoutumée. Il semble particulièrement complexe de suivre une double licence compte-tenu des circonstances actuelles.

Monsieur LABOURET précise que les étudiants de première année de la filière Histoire ont été bien accompagnés. Il remercie les équipes pédagogiques pour cet investissement. L'idéal serait que toutes les années bénéficient d'un tel accompagnement.

Madame MALLET rejoint cette analyse. Des solutions devront être trouvées, notamment pour l'accompagnement des L2.

Monsieur FLEURANT reconnaît qu'une aide spécifique a été apportée à l'attention des L1 car ils ont véritablement besoin d'un tel soutien. Il est attendu davantage d'autonomie de la part des étudiants de L2 et de L3. Les résultats tendent à montrer que ce n'est pas toujours le cas.

Madame MALLET précise que les différentes données statistiques seront transmises aux directeurs de composante.

3.2 Mise en place du tutorat

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il dresse un point d'étape du tutorat étudiant. Il rappelle que le MESRI a sollicité les établissements fin décembre 2020 avec la volonté de déployer des dispositifs de soutien aux étudiants. Cela s'inscrit dans une logique de développement de l'emploi étudiant sur les campus pour l'année 2021, avec une orientation sur le décrochage universitaire et prenant en compte également la problématique de l'isolement des étudiants.

L'objectif du MESRI était de développer 50 000 emplois pour 500 000 étudiants, soit 1 tuteur pour 10 étudiants.

Le dispositif s'appuie sur une base de dispositifs existants et expérimentés depuis plusieurs années en France, notamment sur les dispositifs déployés dans les CROUS, dans les résidences universitaires pour lutter contre l'isolement. L'objectif est de déployer 20 000 emplois de tuteurs étudiants sur le second semestre.

Un nouveau cadrage est intervenu fin janvier 2021. 3 profils de tuteurs ont été mis en place au sein de l'Université : des tuteurs disciplinaires, des tuteurs méthodologiques et des tuteurs pour établir un lien social.

Compte tenu de l'enveloppe donnée par le Ministère, d'environ 190 000€, l'établissement envisage 100 contrats de 3 mois, à compter du 1^{er} février 2021, permettant de déployer 1 tuteur pour 10 tutorés pendant 10h par semaine.

Le dispositif était censé s'arrêter fin avril 2021, il devrait *a priori* perdurer au-delà.

Les tuteurs ont bénéficié d'un accompagnement, notamment par l'intermédiaire de Madame Sophie GENOT, chargée de projets culturels à la Direction de la Culture. Monsieur BORDET la remercie vivement.

Le dispositif est opérationnel depuis le 1^{er} février 2021. 208 candidatures ont été réceptionnées en quelques jours, ce qui est très satisfaisant.

41 tuteurs ont été recrutés. Monsieur BORDET précise le profil des tuteurs recrutés et leur affectation au sein de l'Université (diapositive 17).

Le recrutement des tutorés a été plus progressif et au fil de l'eau (environ 15 demandes d'aide chaque semaine). Il progresse toutes les semaines, voire tous les jours.

Il faut expliciter le rôle du tuteur car cela peut faire peur à certains étudiants. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement à la réussite et non pas d'un dispositif pour lutter contre l'échec.

Le pôle accompagnement de la DEVEC a mis en place les documents, les formations, les formulaires, et a validé la communication avec la DIRCOM sur ce dispositif.

Madame Sophie GENOT assure le rôle de coordinatrice du dispositif et Madame Edanur SOGUT assure la gestion des contrats et des paiements.

Monsieur BORDET précise que les tuteurs ont été formés dès la première semaine de février, avec des interventions coordonnées du SUAPS, du SUMPPS, du service juridique, de la vie des campus.

Des échanges hebdomadaires se tiennent 2 fois par semaine sur la formation des tuteurs.

Cela s'articule autour d'outils qui ont été conçus et mis en place spécifiquement dans ce cadre (diapositive 18).

D'autres acteurs vont progressivement intervenir dans la formation, comme le SUIO-IP.

Un groupe Teams tutorat a été créé. Il s'agit d'un espace de discussion entre les formateurs et les tuteurs mais aussi un espace d'entraide entre chaque tutoré, sur lequel ils peuvent bénéficier de conseils.

Les tuteurs ont bénéficié de conseils de la part des tuteurs de PluriPASS.

Une communauté de pratiques se met en place.

Tous les mardi et jeudi, Madame Sophie GENOT et Madame Stéphanie BAHUAUD assurent des temps sous format de questions/réponses avec les tuteurs. Les tuteurs transmettent leur tableau de suivi toutes les semaines, ce qui permettra d'établir un bilan définitif en fin d'opération.

Les premiers éléments de bilan sont très positifs, à la fois sur l'intérêt du dispositif du côté des tuteurs et des tutorés. Les tuteurs se sentent utiles et apprécient la dimension économique du dispositif. Les tutorés apprécient l'écoute, l'entraide. Cela leur permet de rencontrer, même virtuellement, d'autres étudiants et de se sentir soutenus.

Un reportage de France 3 Région a été diffusé sur le dispositif : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/emissions/jt-1920-pays-loire>

Un bilan qualitatif et quantitatif sera par la suite réalisé, sur la base d'enquêtes qui vont être conçues les prochaines semaines.

Monsieur DOUESNEAU explique que les étudiants semblent satisfaits du dispositif et apprécier l'accompagnement apporté.

Madame MALLET explique que, concernant le tutorat disciplinaire, peu de tuteurs ont été recrutés. Néanmoins, l'expérience est enrichissante. Les étudiants apprécient de pouvoir permettre à l'enseignant de travailler avec des plus petits groupes d'étudiants et de constituer un relais.

Elle encourage les étudiants qui ont besoin d'aide pour leur seconde session à profiter de ce dispositif.

Madame RAVAIN demande s'il sera possible de bénéficier des financements après la fin avril. Monsieur BORDET répond que les informations sont actuellement officieuses. Il estime que le dispositif sera *a minima* prolongé sur le mois de Mai.

Madame MALLET précise qu'elle a eu connaissance d'une lettre d'information émanant de la CPU. Les résultats des premiers examens sont légèrement plus faibles qu'à l'accoutumée, mais cette baisse de niveau n'est pas significative. Il serait étonnant que le dispositif ne soit pas maintenu pour les examens de seconde session.

3.3 Calendrier des L.A.S.

Madame MALLET rappelle que le calendrier universitaire a été voté dans le cadre de la CFVU du 25 janvier 2021, en incluant les dates relatives à PluriPASS. Les dates relatives aux licences d'accès aux études de santé n'étaient pas mentionnées.

Il est proposé d'ajouter l'information suivante concernant les licences d'accès aux études de santé sur le calendrier universitaire 2021-2022 :

- 12 au 15 avril 2022 : dépôt du dossier complet d'Accès Santé (comptage d'une chance) pour tous niveaux L1 LAS- L2 LAS- L3 LAS.

Cette année, les étudiants venant des L1 LAS répondent aux mêmes conditions que les étudiants de PluriPASS : leur chance est décomptée s'ils n'ont pas fait valoir leur droit à la désinscription avant le 09 octobre 2020. Après cette date, leur première chance est décomptée, qu'ils déposent ou non leur dossier en avril 2021. Concernant les autres niveaux, L2 et L3 LAS, la chance est décomptée au dépôt du dossier, en avril 2021.

En retravaillant sur les textes réglementaires avec les autres universités, il apparaît en définitive plus pertinent que ce soit le dépôt du dossier qui compte pour une première chance.

Madame PRUNIER précise que tout étudiant qui veut postuler à une licence accès santé devra déposer son dossier du 12 au 15 avril 2021. Ce dossier comportera ses notes aux modules Accès Santé, le rang de classement au premier semestre de son année de licence, sa moyenne, un projet professionnel. Un classement sera ensuite établi pour ces étudiants par un jury.

A la suite d'une question de Madame TRAVIER, Madame PRUNIER répond que ces dispositions ne sont applicables qu'à partir de l'année prochaine.

L'examen oral sera organisé en avril 2022. Les étudiants auront connaissance de leur niveau pour les examens écrits et sauront s'il est pertinent de déposer ou non un dossier.

La date du dépôt du dossier complet d'Accès Santé est fixée entre le 12 et le 15 avril 2022 (comptage d'une chance) pour tous les niveaux L1 LAS- L2 LAS- L3 LAS.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour ; 2 membres se sont déconnectés en cours de séance dont l'un porteur de procuration.

3.4 Création du D.U. « soins intensifs et évacuations aériennes »

Madame MALLET explique que ce D.U. a pour objectif de permettre aux médecins et infirmiers déjà formés d'organiser tout type d'évacuations sanitaires aériennes, aussi bien en avion de ligne qu'en vol affrété, en ayant les connaissances liées aux contraintes de ces missions, en particulier sur les plans aéronautiques, financiers, politiques, logistiques et médicaux.

Ce type d'actions est particulièrement important ; en raison de la crise sanitaire, de nombreux transports sont actuellement organisés.

Une convention de partenariat a été conclue entre l'Université d'Angers et la société Medic'Air International. Des intervenants de cette société participeront à cette formation à titre gracieux. Le tarif (formation continue) est fixé à 1 800 € pour les autres participants.

La création du D.U. est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour et 2 abstentions.

3.5 Modification de la maquette du DAEU et Bilan du DAEU

Monsieur LATOUCHE et Madame BONNEFOI présentent ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Madame BONNEFOI précise les modifications proposées pour la maquette du DAEU. L'équipe pédagogique a souhaité intégrer un parcours différentiel au sein du DAEU, en intégrant le parcours du Pré-DAEU, qui existait jusqu'alors de façon indépendante.

Le Pré-DAEU propose des cours préparatoires, auxquels peuvent s'inscrire les stagiaires pendant une année avant de suivre la formation du DAEU. L'équipe pédagogique souhaite mettre en place des cours de français, de mathématiques, de sciences, avec de la biologie, de la physique et de la chimie, afin de remettre à niveau les personnes qui ne pourraient pas accéder au DAEU. Cela permettra de cibler un public plus large et d'offrir la formation à davantage de personnes. L'équipe pédagogique est en effet contrainte de refuser un certain nombre de candidats, sans pouvoir conseiller de structures permettant une remise à niveau.

Il est également proposé des cours de méthodologie et un module de « parcours et projet ». L'objectif du cours de méthodologie est de proposer une initiation à la méthodologie universitaire et à la méthodologie du travail de façon plus générale. Le module « parcours et projet » permet à certains stagiaires de choisir cette option afin qu'ils puissent affiner leur projet. Ces cours ne donnent pas lieu à une évaluation, mais il est proposé de les intégrer dans la maquette. Les stagiaires doivent avoir un projet lorsqu'ils s'inscrivent au DAEU. Un accompagnement leur est proposé grâce au personnel du SUIO IP, pour qu'ils sachent vers quelles filières s'orienter à la suite de la formation. Cela leur permet de valoriser leur formation et leur dossier.

Dans le cadre de l'appel d'offres de la Région auquel l'Université répond, cet accompagnement est un réel atout puisqu'il fait partie des critères d'éligibilité.

Madame MALLET propose que le bilan du DAEU soit présenté avant de soumettre la modification de la maquette au vote.

Monsieur LATOUCHE explique que le dispositif du DAEU est proposé de longue date par les universités.

Madame BONNEFOI précise que le DAEU existe depuis 1994. Il existait au préalable sous une forme différente, un examen spécial d'entrée à l'université créé en 1956 et modifié en 1964 pour créer 2 parcours différenciés ; l'ESEU A et l'ESEU B. Cet examen spécial est par la suite devenu le DAEU A et le DAEU B.

La formation est enregistrée au RNCP, niveau IV (baccalauréat). Cette qualification est reconnue par les établissements d'enseignement supérieur et pour les concours de la fonction publique.

Le public concerné sont les personnes qui ont arrêté leur formation initiale depuis au moins 2 ans. La formation accueille majoritairement des jeunes gens qui ont quitté le système scolaire pour différentes raisons et qui souhaitent reprendre leurs études.

Les objectifs des stagiaires sont variés. Certains souhaitent reprendre des études supérieures à l'Université ou dans des formations plus courtes (BTS, IUT). Beaucoup de stagiaires souhaitent s'orienter vers les métiers du social ou du paramédical.

Certains stagiaires souhaitent s'orienter vers des concours de catégorie B.

D'autres stagiaires veulent obtenir un niveau IV pour attester de leur niveau de culture générale, pouvoir aussi accéder à des fonctions supérieures au sein de leur entreprise ou pouvoir postuler à des emplois qui demandent ce niveau IV.

L'Université d'Angers répond à l'appel d'offres de la Région Pays de la Loire, avec une subvention dans le cadre du marché « PREPA Clé ». Ce marché est renouvelé pour la période 2021-2024.

Le DAEU de l'Université d'Angers est présent sur les 3 sites : Angers, Cholet et Saumur. Tous les modules ne sont pas proposés sur les sites de Cholet et de Saumur, des modules à distance sont organisés pour permettre de bénéficier d'une formation complète.

Les 3 universités ligériennes ont défini une approche concertée, afin de faire des propositions soit similaires, soit complémentaires. Les mêmes options ne sont pas proposées sur tous les sites.

Des dialogues de gestion sont régulièrement organisés avec la Région et les prescripteurs du territoire. Un point est dressé sur la formation et des liens sont créés avec les prescripteurs du territoire. La formation est adaptée aux besoins spécifiques sur l'ensemble du territoire, Angers, Cholet et Saumur.

Une majorité des inscrits bénéficient du financement de la Région. Une très faible minorité bénéficie d'autres financements, par l'employeur par exemple.

Madame BONNEFOI précise les matières et l'organisation des DAEU A et DAEU B (diapositive 26).

Les stagiaires ont la possibilité d'étaler leur formation jusqu'à 4 ans, en fonction de leur disponibilité, de leur situation familiale ou professionnelle. Il s'agit d'un maximum pour valider le diplôme, que ce soit à l'Université d'Angers ou dans une autre université. Cette disposition est indiquée dans le décret de 1994, auquel les Universités doivent se soumettre.

A Angers, chaque stagiaire dispose d'un enseignant référent. La formation propose 3 enseignants référents sur l'Université. Les enseignants référents assurent un suivi très

rigoureux des stagiaires, en particulier de leur assiduité. Les stagiaires ont une obligation d'assiduité concernant leur financement, mais aussi envers l'Université.

Monsieur LATOUCHE présente quelques statistiques de l'année 2020-2021 (diapositive 27). Une majorité du public inscrit au DAEU est en recherche d'emploi, c'est la raison pour laquelle la Région octroie un financement.

Il précise que certaines personnes inscrites sont déjà titulaires du Baccalauréat mais viennent suivre les cours pour se remettre à niveau, sans prétendre à l'obtention du diplôme.

Il présente ensuite quelques éléments de repère sur le devenir des stagiaires entre leur situation à l'entrée de la formation et leur situation à la sortie de la formation pour les inscrits en 2019-2020 (diapositive 26). Une enquête est réalisée 3 mois et demi après la formation pour connaître leur devenir. Une enquête est également menée dans le cadre du dialogue de gestion avec la Région.

L'enquête fait apparaître que 54% des diplômés étaient en reprise d'études, 21% ont trouvé un emploi.

Monsieur LATOUCHE précise que les stagiaires sont globalement satisfaits de la formation (données statistiques diapositive 29). Les stagiaires apprécient de bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi de proximité de la part de l'équipe pédagogique. Monsieur LATOUCHE remercie l'équipe pour leur implication dans ce dispositif.

Madame MALLET demande si les étudiants ont une fiche de réorientation sur ParcoursSup. Madame BONNEFOI répond que l'accès à ParcoursSup n'est pas tout à fait le même que celui des lycéens. Les enseignants de l'Université n'ont pas accès à Parcoursup, contrairement aux enseignants du secondaire. Ce problème a été transmis. Les stagiaires doivent par exemple eux-mêmes saisir les appréciations données etc.

Madame MALLET précise que les stagiaires peuvent tout de même s'orienter auprès du SUIO-IP pour bénéficier d'une fiche de réorientation.

Madame BONNEFOI répond que le SUIO IP n'a pas proposé cette fiche d'orientation.

Madame TRAVIER précise que la Faculté des sciences accueille chaque année des étudiants venant du DAEU B. Elle comprend que ces personnes sont plutôt en recherche d'emploi et se retrouvent en poursuite d'études. Elle demande si les taux de réussite au sein des formations dans lesquelles les stagiaires s'engagent est connu. Madame BONNEFOI répond par la négative, le suivi n'est pas assuré pour une période aussi longue. Il est très compliqué d'avoir des retours, même pour un suivi après quelque mois. La période maximale de suivi s'élève à 6 mois puisqu'une cérémonie de remise des diplômes est organisée et permet les échanges à cette occasion.

Madame MALLET demande si la D.P.E. ne pourrait pas assurer ce suivi. Monsieur LATOUCHE précise que des échanges ont lieu avec Monsieur BAUPIN pour extraire des enquêtes réalisées les informations spécifiques au public en reprise d'études, dans lequel se retrouvent les stagiaires du DAEU.

Madame TRAVIER demande comment le DAEU B va s'adapter aux nouveaux baccalauréats scientifiques. Elle demande si les stagiaires pourraient avoir la possibilité de passer plusieurs matières, comme les mathématiques, la physique, la biologie.

Madame BONNEFOI répond que le DAEU B propose désormais un couplage physique-chimie, ce qui permet de gagner un module puisque ces matières étaient dissociées auparavant. Les stagiaires auront la possibilité de suivre les matières : français, mathématiques, physique chimie et biologie. Un financement est octroyé pour un nombre d'heures déterminées, les modules proposent 60 à 70h.

La mise en place du pré-DAEU permet aussi de rajouter des heures de formation, notamment avec le module sciences. Ce module reprend bien les bases, cela permet aux enseignants de commencer l'année avec des stagiaires présentant un meilleur niveau. Il n'est toutefois pas possible de couvrir l'intégralité des programmes du lycée.

Madame TRAVIER demande des précisions sur la mise à niveau et le public concerné. Madame BONNEFOI répond que les personnes qui s'inscrivent en remise à niveau ont la plupart du temps un baccalauréat étranger, non reconnu en France. D'autres peuvent avoir un baccalauréat technologique ou professionnel. Les équipes pédagogiques essaient d'orienter cette dernière catégorie de personnes vers le DAEU. La remise à niveau propose les mêmes cours et les mêmes programmes que le DAEU, mais sans l'obtention du diplôme à la fin. Il leur est simplement délivré un relevé de notes.

A la suite d'une demande de précisions de Madame MALLET, Madame BONNEFOI répond que les stagiaires ont un niveau baccalauréat général à l'issue du DAEU. Le niveau d'exigence est celui du baccalauréat général, même si moins de matières sont proposées.

Madame MALLET propose aux membres de la CFVU de se prononcer sur la modification de la maquette du DAEU.

Les modifications de la maquette du DAEU sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour ; 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

3.6 MCC de la Faculté des lettres, langues et Sciences humaines

Madame MALLET explique que les demandes de modifications s'inscrivent dans le contexte de la situation sanitaire.

Les diplômes concernés sont les suivants :

- LP Aménagement Paysager
- M1 PRH 5 (pratiques de la recherche historique)
- M1 Etudes sur le genre
- M2 Etudes sur le genre

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

3.7 MCC de l'IAE Angers

Madame MALLET explique que ces demandes de modifications s'inscrivent également dans le contexte de la situation sanitaire.

Les diplômes concernés sont les suivants :

- Licence 3 Management International (MI)
- Master 1 mention Comptabilité contrôle audit (CCA)
- Master 1 Gestion des ressources humaines (GRH)
- Master 1 parcours Management des affaires européennes et internationales (MAEI)
- Master 1 marketing vente (MV)
- Master 2 Management et administration des entreprises parcours Santé (MAE)
- Master 2 Management et administration des entreprises parcours Entreprise (MAE)
- Master 2 Management finance et contrôle international (MFCI)
- Master 2 Marketing Digital (MD)
- Master 2 parcours Management international et marketing (MIM)
- Master 2 Pricing & Revenue management (PRM)

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention ; 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

3.8 Modification du D.U. Sécurité routière et prévention des risques (Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines)

Madame MALLET explique qu'il s'agit de modifications mineures. Il est proposé de :

- Modifier le titre du Module 1 par « Politiques publiques, mobilités & santé » et non plus « Politiques publiques et accidents/Mobilités et santé environnementale »,
- Inverser les modules 3 et 4.

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour ; 1 membre s'est déconnecté en cours de séance.

4. Vie universitaire

4-1 Point d'avancement du projet Etoile

Monsieur HELIAS présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il précise que le sigle étoile signifie « enseignement supérieur et territoire d'orientation innovant Ligérien en évolution ».

L'Université a répondu à l'appel à projets intitulé « dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures », lui-même intégré au volet 1 « préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur » de l'action « territoire d'innovation pédagogique » du programme d'investissements d'avenir.

Le projet est dans son 2ème exercice budgétaire, l'ouverture a été effectuée en novembre 2019.

Le projet est financé par la Caisse des dépôts et consignations.

Le postulat est le suivant : un lycéen bien orienté, quand il arrive en première année d'études supérieures, a plus de chances de réussir et d'éviter le décrochage. Ce constat a inspiré le projet dont l'objectif est de faire en sorte que les lycéens soient de mieux en mieux orientés. Les chiffres sont en effet assez inquiétants, les étudiants considèrent ne pas avoir eu assez d'informations quand ils arrivent dans le supérieur.

L'orientation est perçue comme un processus qui doit se dérouler tout au long de la vie et ne doit pas être seulement un moment ponctuel, au moment du baccalauréat.

Pour faire fonctionner ce projet, les services se sont appuyés sur une synergie qui existait déjà et qui sera développée avec les autres universités du territoire, Nantes, Le Mans, le Carif Oref, le Rectorat, avec le soutien de la Région.

La moyenne du baccalauréat des Pays de la Loire est plutôt au-dessus de la moyenne nationale. En revanche, elle est en dessous de la moyenne nationale dans la projection sur l'enseignement supérieur. Il faut corriger ce travers. Le territoire est diversifié, avec du rural, de l'urbain, beaucoup d'établissements privés et publics. Une équité doit être construite.

A l'issue du financement par la Caisse des dépôts, dans 10 ans, l'objectif est que le jeune soit bien au centre de son processus d'orientation, accompagné par des personnes formées. Il devra avoir à sa disposition des infrastructures et des outils numériques.

Un portail d'orientation sera porté par le Carif-Oref et constituera un soutien central. Le jeune pourra disposer d'un pass'orientation qui n'est pas encore proposé. Ce pass'orientation devra lui permettre de synthétiser, en un endroit unique, l'ensemble du parcours de son orientation.

5 axes sont portés par les partenaires projets :

- l'axe 1 est porté par l'Université de Nantes et s'intitule « rendre le jeune acteur de son orientation »,
- l'axe 2 est porté par le Carif Oref et s'intitule « adapter le portail d'orientation régional aux jeunes ligériens »,
- l'axe 3 est le maillage porté par Le Mans Université « mailler l'ensemble du territoire »
- l'axe 4 est porté par le Rectorat et s'intitule « former les accompagnateurs »,
- l'axe 5 est porté par l'université d'Angers sur l'innovation numérique.

L'objectif est de développer une pédagogie à l'orientation mais aussi des compétences d'orientation. Il ne s'agit pas d'enfermer le jeune dans une échelle régionale ou académique, mais de lui donner un bon socle pour se projeter où il le désire.

Monsieur HELIAS précise que le montant consacré par la Caisse des dépôts est de 4 905 891 €.

Monsieur HELIAS précise les objectifs de chaque axe.

Concernant l'axe 1 (diapositive 38), le terme entreprise virtuelle représente un travail qui sera mené avec l'ensemble des IUT de la Région, pour la construction d'une mallette pédagogique qui permettra aux professeurs principaux de présenter une entreprise avec des vidéos des outils numériques, voire des rencontres dans la classe.

Le « mur de portraits » consiste à faire en sorte que les lycéens réalisent des enquêtes métiers. Il pourrait être proposé des vidéos qui seront regroupées pour permettre de présenter les métiers.

L'axe 2 (diapositive 39) devrait permettre d'améliorer l'expérience utilisateur des jeunes sur le site. La compétence informations concernant l'orientation relève désormais de la Région et non plus de l'Etat. Le site devra être adapté aux lycéens et se doter d'un outil transparent pour les jeunes, en parallèle des grands sites nationaux comme celui de l'ONISEP.

Ce site devra venir condenser l'ensemble des dispositifs proposés dans le cadre du projet et se maintenir comme un site de référence pour les professionnels, les parents, les jeunes, toutes les personnes qui vont concourir à l'orientation des lycéens.

L'axe 3 (diapositive 40) concerne le maillage du territoire. Il a été relevé un défaut de projection des jeunes ligériens à partir de plusieurs biais, comme des inégalités géographiques, sociales et de genre dans les processus d'orientation. L'objectif est de faire en sorte que le territoire

académique soit bien homogène s'agissant de l'information sur les formations qui sont à disposition des lycéens, pour leur permettre de se projeter dans l'enseignement supérieur.

L'axe 3 va réfléchir à la définition d'une liste de tiers lieux, pour qu'un seul endroit soit identifié par les familles, pour aller chercher de l'information, avec une permanence dans une bibliothèque numérique.

Cet axe va également essayer les dispositifs existants, comme l'essaimage de « BRIC » et l'essaimage « industrielles ».

Le dispositif « industrielles », déjà proposé à l'Université de Nantes, consiste en un grand jeu de rôle pour montrer aux lycéennes que "l'industrie, c'est aussi pour les filles". Ce dispositif est réservé aux jeunes filles de seconde.

Monsieur HELIAS rappelle que l'axe 4 est porté par le Rectorat, pour former les accompagnateurs (diapositive 42). L'objectif est de développer une ingénierie de formation. Il s'agira le plus souvent de dispositifs qui se dérouleront dans le cadre scolaire avec un enseignant.

L'axe 5 est développé par l'Université d'Angers, concernant l'innovation numérique. Il est fortement connecté aux autres axes du projet (diapositive 43). L'objectif est de créer une continuité entre collèges, lycées et enseignement supérieur. Les différentes plateformes et dispositifs doivent dialoguer et être connectés.

La crise sanitaire a eu un effet d'aubaine pour les éditeurs de solutions virtuelles. Les grandes universités dans le monde ont cherché un moyen de maintenir les cours. Certaines entreprises ont créé des univers virtuels dans lesquels il est possible de suivre des cours et de maintenir une activité universitaire.

Beaucoup d'évènements ont été maintenus à distance en compensation, pour éviter les annulations.

Monsieur HELIAS décrit en séance la visite virtuelle d'un campus numérique (diapositives 45 et 46).

Concernant les actualités du projet, la liste des lycées pilotes est en train d'être constituée (diapositive 47). 12 établissements seront ciblés sur l'Académie. L'objectif, au terme des 10 ans, est de se diriger vers l'ensemble des lycéens. Les lycées pilotes testent les actions avant qu'elles ne soient essayées.

Concernant l'essaimage de « BRIC », il s'agit d'un logiciel d'inspiration autour d'un château, avec des questions posées et la possibilité pour les élèves de cocher les questions qui les intéressent. A l'issue de ce test, il leur est présenté des filières qui correspondent aux questions qui les ont intéressés. Des formations sont mises en place dans ce cadre à l'attention des enseignants.

Différents recrutements sont en cours pour le déploiement du projet. Une thèse est en préparation depuis janvier 2021.

In fine, Monsieur HELIAS présente l'organigramme 2021 (diapositive 48).

Madame MALLET demande comment ce projet s'articule avec l'action 1 de Thélème, concernant la liaison entre l'Université et les lycées.

Monsieur HELIAS répond que des missions permanentes sont portées par le SUIO IP. Les deux projets alimentent ce qui est déjà réalisé envers les lycéens, à la fois la culture d'accueil des lycéens pour découvrir les locaux et les cours proposés dans le cadre du dispositif « m'essayer c'est m'adopter ». Les enseignants se déplacent dans les lycées, à travers les forums pour

présenter les formations. Les deux projets doivent permettre d'alimenter ces missions. Concernant le projet Etoile, la dimension partenariale est également intéressante. Il est possible d'observer ce qui existe par ailleurs et de constater ce qui pourrait manquer. Les projets qui vont se mettre en place auront vocation à alimenter ce qui existe déjà. Le projet Etoile a une dimension académique, mais l'objectif est aussi de s'adresser à d'autres établissements hors université, pour assurer une lisibilité des formations égale pour l'ensemble des lycéens.

Madame MALLET précise que différents P.I.A. traitent des mêmes problématiques, notamment l'orientation qui doit être améliorée. Chaque projet devra trouver sa place et s'enrichir mutuellement.

Madame MATHIEU demande comment les établissements pilotes ont été choisis. Monsieur HELIAS répond que l'élément géographique a été primordial. En observant différents chiffres communiqués par le Rectorat, il apparaissait que des besoins étaient plus importants dans certains établissements. Il était convenu de panacher les établissements publics et privés. Il était en outre souhaité un panachage entre des lycées de taille assez importante et d'autres de taille plus modeste.

Il convenait enfin de s'assurer que les lycées étaient intéressés pour participer à ce projet. Le comité de suivi comprendra des représentants des personnels de direction et des élèves. Un Lycée agricole a été retenu au Mans, ce qui permettra d'apporter un regard intéressant.

5. Questions diverses

Dans le fil de discussion, Madame PELOILLE demande si une harmonisation du calendrier de la préparation des maquettes de master est envisagée entre les Universités du Mans et d'Angers.

Madame MALLET rappelle que les maquettes ne doivent pas être transmises avec le dépôt de l'offre de formation.

L'Université du Mans doit déposer son offre de formation pour les licences et les masters au mois de Mai 2021. L'Université d'Angers doit déposer son offre de formation au 5 octobre 2021 pour les masters. Si les masters co-accrédités ne sont pas prêts en Mai, alors l'Université d'Angers transmettra elle-même ces masters et portera la mention. Par ailleurs, d'autres masters sont également co-accrédités avec d'autres villes comme Nantes, Rennes ou Brest, qui n'ont pas nécessairement le même calendrier.

Madame RAVAIN le confirme. Il conviendra néanmoins de se mettre d'accord avec l'Université concernée pour le portage de la mention. Si c'est l'Université d'Angers qui porte la mention, cela permet un gain de temps dans le calendrier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 17h00.

[La Vice-présidente formation et vie Universitaire de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

Signé

6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 15 mars 2021

Commission de la formation et de la vie universitaire du 15 mars 2021

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des Procès-Verbaux
3. Enseignement et conventions
4. Vie universitaire

1. Informations

1.1. Les formations à Cholet

1.2. Retour sur les Journées Portes Ouvertes

1.1. Les formations à Cholet

Les formations suivantes ne seront pas proposées sur le site de Cholet à la rentrée 2021 :

- LP mention Management des Activités Commerciales— parcours Conception Distribution Animation Médiation de la filière Jeu et Jouet
- LP Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement
- Master Sciences de l'Information et des Bibliothèques

La licence Animation Sociale sera maintenue sur le site de Cholet

- 38 places sont proposées sur Parcoursup pour la rentrée 2021.

POUR INFORMATION

1 – 2 Retour sur la journée « Portes ouvertes »

Émissions en live sur Youtube le 13/2 :

- > 4 500 visiteurs uniques
- > 11 180 connexions
- > 1 322 interactions sur le chat
- > un pic à 666 visiteurs simultanés
- > 1 120 vues depuis la mise en ligne du replay le soir du 13/2

Sur la plateforme des stands virtuels le 13/2 :

- > 4 800 visiteurs uniques
- > une moyenne de 11 minutes passées par stand
- > 62 000 pages vues
- > 1,61 % de taux de rebond

Questionnaire de satisfaction sur le site dédié : 40 réponses avec note de 4/5

- > Qui ? grande majorité des élèves de terminale qui souhaitent quasiment tous candidater l'UA l'an prochain
- > Comment ? ils y ont passé 30 minutes et +
- > Remarques ? site web long à charger ou des informations manquantes

1 -2 Retour sur la journée « Portes ouvertes »

Passerelle (accueil) : 3 151
Stand IUT : 1 021
Stand Fac LLSH : 836
Stand Fac DEG : 735
Stand UFR ESTHUA : 679
Stand Faculté de Santé : 675
Stand Faculté des Sciences : 626
Stand Polytech : 608
Stand IAE : 395
Stand Campus de Cholet : 386
Stand Bourses, logement et transport : 384
Stand Vie à l'UA : 382
Stand Réussir à l'UA : 248
Stand Santé et handicap : 85

1 -2 Retour sur la journée « Portes ouvertes »



**PROFITEZ DU
PRINTEMPS DE
L'ORIENTATION**
jusqu'au 24 avril 2021

Assistez à des conférences
+ de 250 rencontres en visio
pour découvrir les formations UA

- Faculté de Droit d'économie et de gestion
- Faculté de Lettres, langues et sciences humaines
- Faculté de Sciences
- Faculté de Santé
- UFR Esthua, tourisme et culture
- IAE
- Polytech
- IUT
- Campus de Cholet

Et affinez votre projet avec les RDV
"Parlons sup" et "Réussir à l'UA"

 université
angers

CONNECTEZ-VOUS !
univ-angers.fr/printempsorientation

250 RDV programmés

Annonce site web et RS UA

Mail aux lycées via le SUIO-IP

Une campagne de com dédiée dans la PQR :

> Annonces sur Infolocales (Angers et Cholet)

v. 19 février

> Encarts pub réservé (budget 3000 €) :

MyAngersInfo : **vendredi 19 février**

Ouest France et Courrier de l'Ouest (en UNE,
bas de page) : **lundi 22 février**

Angers.maville (page entière Der de couv) :
mercredi 3 mars

> écran mp4 Decaux ville d'Angers

POUR
INFORMATION

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Approbation du PV de la CFVU du 25 janvier 2021 – **VOTE**

3. Enseignement et conventions 1/2

3.1 Bilan du semestre impair – présence aux examens et résultats - **Information**

3.2 Mise en place du tutorat - **Information**

3.3 Calendrier des L.A.S. – **VOTE**

3.4 Création du D.U. « soins intensifs et évacuations aériennes » - **VOTE**

3. Enseignement et conventions 2/2

3.5 Modification de la maquette du DAEU – VOTE

3.6 Modification des MCC de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines – VOTE

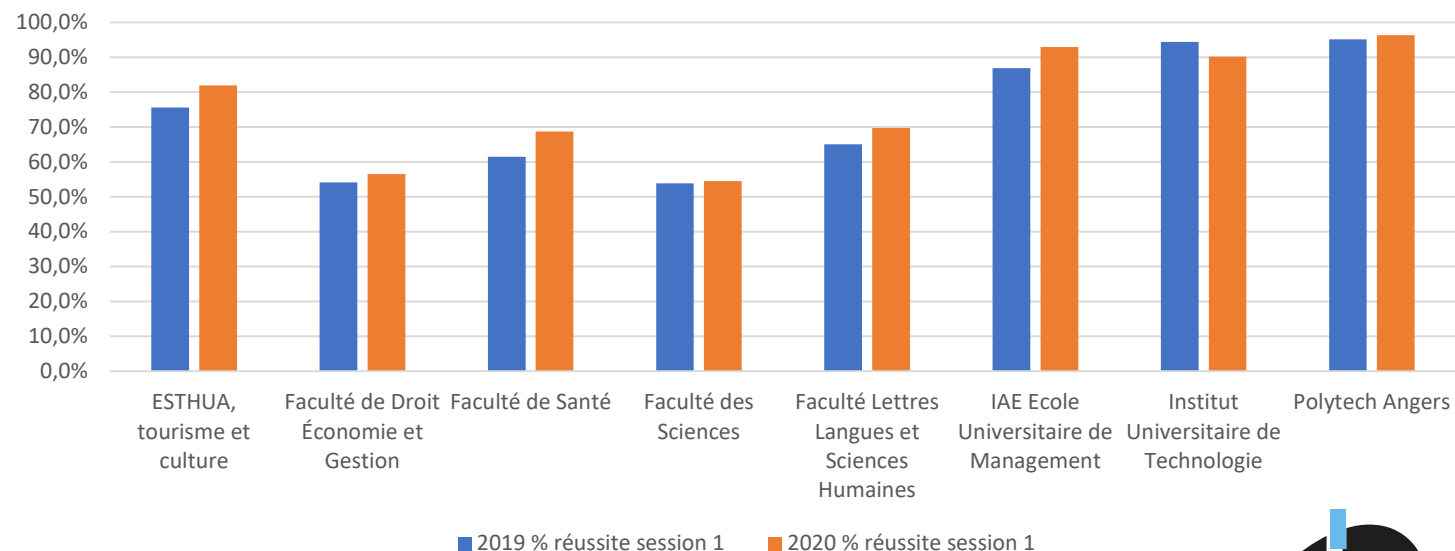
3.6 Modification des MCC de l'IAE Angers- VOTE

3.7 Modification du D.U. Sécurité routière et prévention des risques – VOTE

3-1 Bilan des examens du 1^{er} semestre

	2019	2020
	% réussite session 1	% réussite session 1
ESTHUA, tourisme et culture	75,6%	81,9%
Faculté de Droit Économie et Gestion	54,2%	56,5%
Faculté de Santé	61,5%	68,7%
Faculté des Sciences	53,9%	54,5%
Faculté Lettres Langues et Sciences Humaines	65,0%	69,7%
IAE Ecole Universitaire de Management	86,9%	92,9%
Institut Universitaire de Technologie	94,4%	90,2%
Polytech Angers	95,2%	96,3%

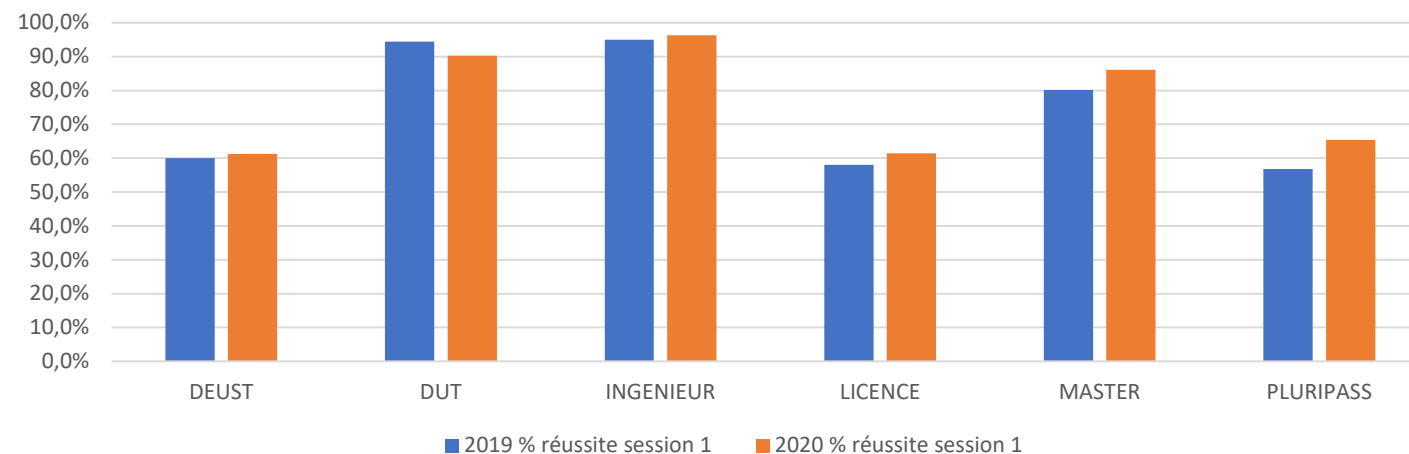
Evolution du taux de réussite des semestres impairs par composante



Bilan des examens du 1^{er} semestre

	2019	2020
	% réussite session 1	% réussite session 1
DE		
PHARMA	78,7%	76,5%
2	89,1%	82,5%
3	76,8%	83,3%
4	80,3%	66,3%
6	63,9%	72,9%
DE SAGE-FE	53,2%	69,1%
1	47,1%	84,6%
2	47,1%	63,0%
4	64,3%	53,3%
DEUST	60,0%	61,2%
1	42,9%	48,5%
2	87,1%	90,0%
DUT	94,4%	90,2%
DUT 1	91,0%	84,8%
DUT 2	98,3%	96,4%
INGENIEUR	95,0%	96,3%
1	92,8%	94,8%
2	98,5%	97,3%
LICENCE	58,1%	61,4%
L1	45,5%	53,3%
L2	64,2%	57,9%
L3	71,3%	75,4%
MASTER	80,2%	86,1%
1	74,1%	83,4%
2	86,5%	89,2%
PLURIPASS	56,8%	65,4%
1	56,8%	65,4%

Evolution du taux de réussite des semestres impairs
par type de diplôme



Bilan des examens du 1^{er} semestre

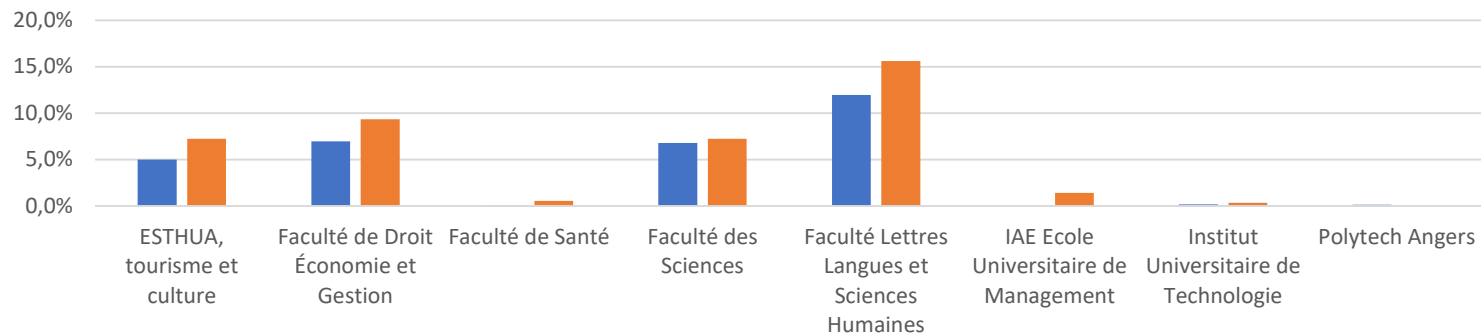
	Différence 19 / 20					Différence 20 / 21					Différence 21/ moy*				
	ALL	SHS	STS	DEG	IUT	ALL	SHS	STS	DEG	IUT	ALL	SHS	STS	DEG	IUT
L1 (DUT 1)	-0,7%	0,6%	6,0%	-0,1%	2,1%	13,9%	9,1%	4,7%	3,2%	-6,2%	13,5%	9,5%	7,7%	3,1%	-5,1%
L2 (DUT 2)	6,2%	1,6%	0,5%	-4,9%	0,0%	4,9%	-9,3%	-4,3%	-11,2%	-1,9%	8,0%	-8,6%	-4,1%	-13,6%	-1,8%
L3	7,9%	-1,9%	-9,7%	-3,1%	0,0%	2,4%	4,1%	3,2%	6,6%	0,0%	6,3%	3,1%	-1,6%	5,1%	0,0%
M1	-7,9%	-7,4%	0,5%	-2,2%	0,0%	15,1%	10,1%	0,6%	11,0%	0,0%	11,1%	6,4%	0,9%	10,0%	0,0%
M2 ou équiv.	6,7%	-4,8%	11,0%	-6,9%	0,0%	-2,0%	2,8%	-7,9%	8,8%	0,0%	1,4%	0,5%	-2,4%	5,3%	0,0%

Différence entre
résultats 21 et moyenne 19-20

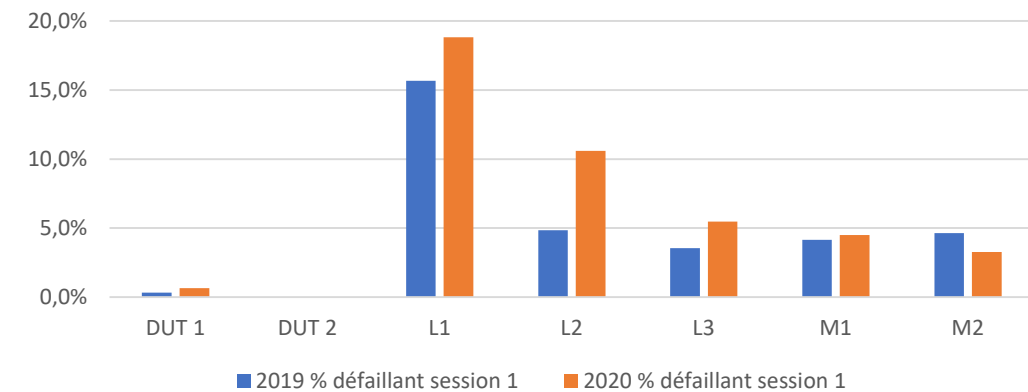
Bilan des examens du 1^{er} semestre

	2019			2020		
	Défaillant	total	% défaillant session 1	Défaillant	total	% défaillant session 1
ESTHUA, tourisme et culture	111	2223	5,0%	173	2392	7,2%
Faculté de Droit Économie et Gestion	185	2661	7,0%	267	2863	9,3%
Faculté de Santé	1	1381	0,1%	7	1242	0,6%
Faculté des Sciences	139	2049	6,8%	161	2228	7,2%
Faculté Lettres Langues et Sciences Humaines	443	3699	12,0%	617	3951	15,6%
IAE Ecole Universitaire de Management	16	313	5,1%	4	282	1,4%
Institut Universitaire de Technologie	2	1143	0,2%	4	1147	0,3%
Polytech Angers	1	746	0,1%		702	0,0%

Evolution du taux de défaillance aux semestres impairs par composantes



Evolution du taux de défaillance aux semestres impairs : focus DUT LICENCE MASTER par année



POUR INFORMATION



3-2 TUTORAT ETUDIANT

RAPPEL

- Soutien important du MESRI pour le développement de l'emploi étudiant sur les campus sur
 - 2021
 - La problématique du décrochage universitaire
 - L'isolement des étudiants
- 50 000 emplois pour 500 000 étudiants néo-bacheliers autour :
 - des dispositifs déjà existants (20 000)
 - des tuteurs déployés dans les résidences universitaires (10 000)
 - du dispositif **20 000 job étudiants de tuteurs**

RAPPEL

- 3 profils de tuteurs identifiés au sein de l'UA
 - Tuteur disciplinaire
 - En lien avec les enseignants, lutte contre le décrochage
 - Tuteur méthodologique
 - Soutien à l'organisation dans le travail
 - Tuteur lien social
 - Parrains/marraines & animation
- 100 contrats de 3 mois
 - À compter du 1^{er} février
 - 190 k€
 - 10h / semaine
 - 1 tuteur = 10 tutorés
- Des tuteurs
 - Encadrés
 - Formés
 - Accompagnés
- Via un coordinateur

L'UCI RECRUTE
100 TUTEURS

méthodologiques,
disciplinaires et
lien social pour un
accompagnement
entre pairs.

_ 1^{er} fév. au 30 avril

_ 10h / semaine



En savoir plus



Mise en œuvre

- Dispositif opérationnel depuis le 1^{er} février
 - Campagne de recrutement des tuteurs
 - 208 candidatures en quelques jours
 - Répondant à la problématique de job étudiants
 - 41 tuteurs recrutés (au 12/03) dont
 - 26 tuteurs méthodologique/social
 - 4 tuteurs disciplinaires en DEG
 - 2 tuteurs à l'IUT (GB)
 - 4 tuteurs pour animer la plateforme DISCORD
 - 5 tuteurs "social" en PluriPASS
 - A venir : 2 tuteurs disciplinaires bientôt recrutés en Sciences et 4 tuteurs méthodo/social en cours de recrutement...
 - Un recrutement des tutorés plus progressif et au fil de l'eau (environ 15 demandes d'aide chaque semaine)
 - 300 tutorés
 - Toutes disciplines, toutes composantes, tous campus confondus
 - les étudiants en discipline DEG
 - + étudiants PluriPASS présents sur site
- Rendu possible par la mobilisation
 - Du pôle Accompagnement de la DEVEC
 - De l'investissement de Sophie Génot assurant le rôle de coordinatrice du dispositif
 - Du soutien d'Edanur Sogut (volet administratif)
 - Par ailleurs mobilisées sur d'autres missions

Formation & suivi des tuteurs

- Des tuteurs formés
 - dès le 1er/02
 - 2 fois par semaine depuis le lancement du Dispositif
 - **Interventions** du SUAPS, du SUMPPS, du Service Juridique, de la Vie des Campus
 - Présentation des outils (Teams/Moodle (pour créer des groupes de travail)) présentations de la plateforme DISCORD)
 - Intervention à venir du SUIO-OP
- Des tuteurs accompagnés
 - **Team Tutorat**
 - Accès facilité à tous les documents utiles, les outils créés...
 - Facilite le partage d'expérience et les échanges.
- Des **temps d'échanges** questions/réponses avec Sophie Génot et Stéphanie Bahuaud se déroulent tous les **mardi** et **jeudi** midi pour les étudiants Tuteurs.
- A chaque fin de semaine les tuteurs transmettent leur "**Tableau de suivi**"

1ers éléments de bilan

- Premiers retours très positifs

- Sur l'intérêt de ce dispositif
 - Du point de vue des tuteurs
 - Du point de vue des tutorés
 - Des besoins importants d'aide, d'écoute, d'échange mais aussi, de sortir, de rencontrer d'autres étudiants, de créer des temps en groupe (même virtuellement), d'être ré-orienté, de reprendre confiance de travailler leur méthodologie, de se motiver à continuer "d'aller en cours«
 - **de se sentir soutenus!**

- et... un reportage sur France 3!

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/emissions/jt-1920-pays-loire>

POUR INFORMATION

3-3 Calendrier des L.A.S

Il est proposé d'ajouter l'information suivante concernant les licences d'accès aux études de santé sur le calendrier universitaire 2021-2022 :

- **12 au 15 avril 2022 : dépôt du dossier complet d'Accès Santé (comptage d'une chance) pour tous niveaux L1 LAS- L2 LAS- L3 LAS.**

POUR VOTE

3-4 Création du D.U. « soins intensifs et évacuations aériennes »

Objectifs de la formation :

- donner un complément de formation aux médecins et infirmiers exerçant dans les SAMU/SMUR, le Service de Santé des Armées, les compagnies d'assistance et de transports médicalisés privées pour prendre en charge tous types de situations et adapter ses connaissances au milieu aéronautique.
- permettre aux médecins et infirmiers formés d'organiser tout type d'évacuations sanitaires aériennes, aussi bien en avion de ligne qu'en vol affrété, en ayant les connaissances des contraintes liées à ces missions, en particulier sur les plans aéronautiques, financiers, politiques, logistiques et médicaux.
- Tarif (*formation continue uniquement*) : 1 800 € (ou tarif gratuit en lien avec la convention de partenariat avec la société Medic'Air International).

POUR VOTE

3-5 Modification de la maquette du DAEU

- Intégration du parcours du Pré-DAEU aux DAEU A et B afin de proposer des **parcours différenciés** en adéquation avec le profil des stagiaires.
- Les modules de méthodologie et de parcours et projet étaient également déjà proposés sans être officiellement intégrés à la formation. Leur intégration officielle permettra de valoriser la formation.

POUR VOTE

Diplôme d'Accès aux Études Universitaires DAEU

Présentation à la CFVU

15 Mars 2021

Carte d'identité du DAEU

» Cadre réglementaire

- Création de l'ESEU (examen spécial d'entrée à l'Université) en 1956
- Arrêté du 2 Sept. 1964 : Création de 2 parcours ESEU A et ESEU B
- Arrêté n°94-684 du 3 Août 1994 : création du DAEU

» Est enregistré au **RNCP**

- Fiche n° 28217
- Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

» Public visé :

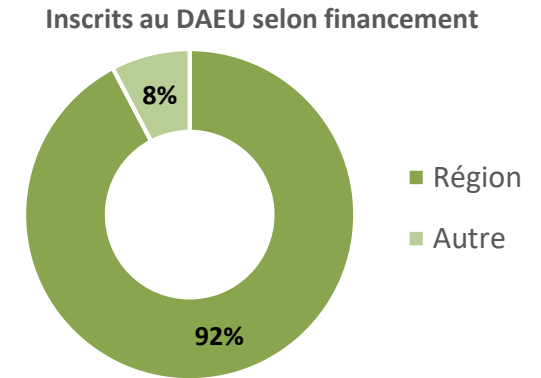
- candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins

» Finalités :

- **Reprendre des études supérieures** (notamment à l'université) dans une perspective de promotion ou de retour à l'emploi
- Acquérir un diplôme permettant de passer des **concours administratifs** requérant le baccalauréat
- Obtenir un diplôme attestant de leur niveau de **culture générale**



- » Dispositif « PRÉPA Clé »
 - Marché en cours 2017-2021
 - Marché renouvelé sur 2021-2024
- » Couverture territoriale : Angers / Cholet / Saumur
- » Approche concertée entre les 3 universités ligériennes
- » Dialogue de gestion avec la Région et les Prescripteurs du territoire



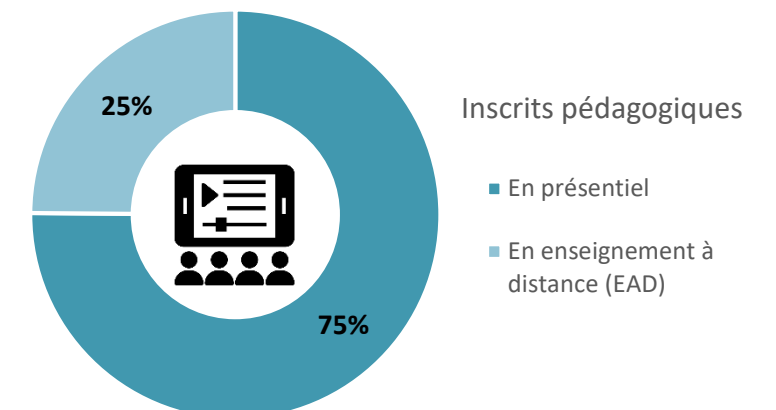
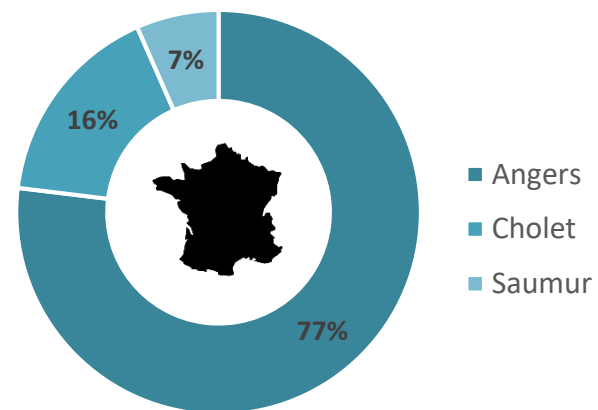
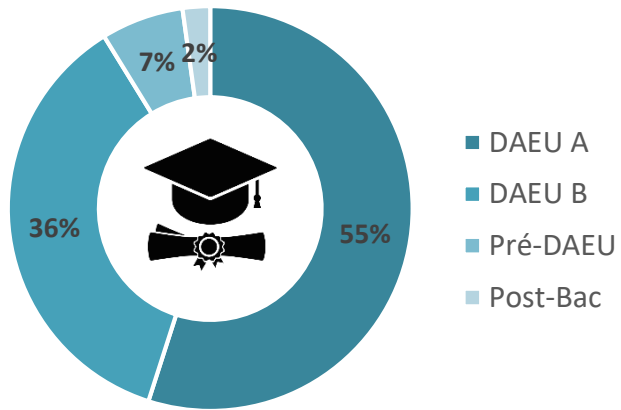
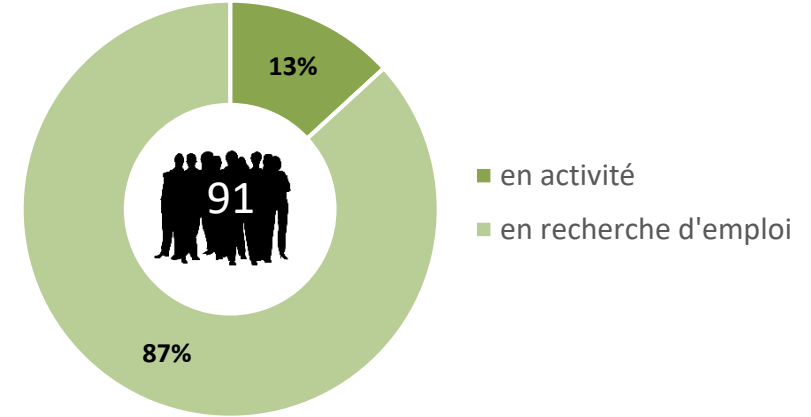
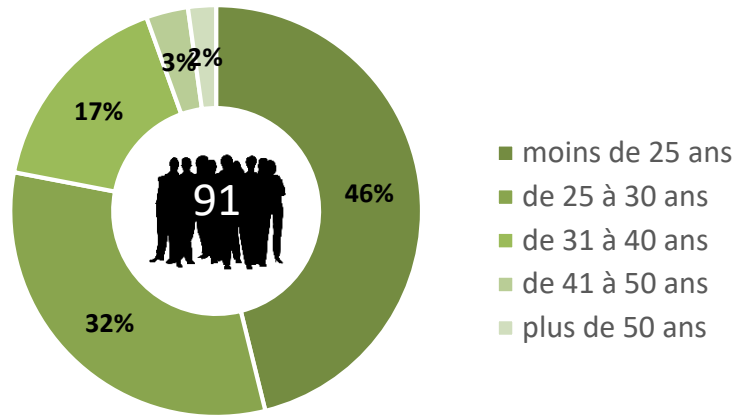
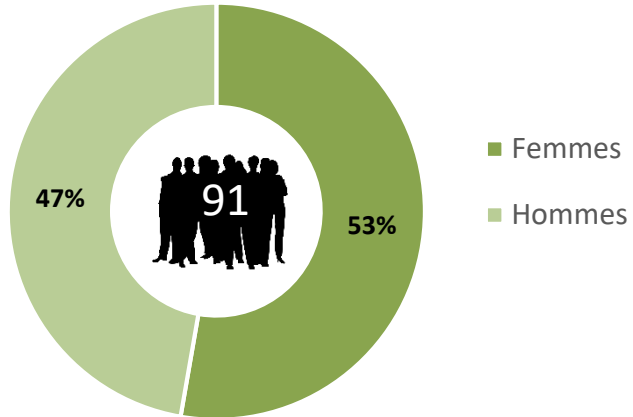
Le dispositif

- » 2 parcours: **DAEU A** (littéraire) et **DAEU B** (scientifique)
- » 4 matières étudiées : 2 obligatoires + 2 optionnelles

Matières	DAEU A	DAEU B
Obligatoires	<ul style="list-style-type: none">• Français• LV1 (anglais ou espagnol)	<ul style="list-style-type: none">• Français• Mathématiques
Optionnelles	culture générale, LV2, histoire, géographie, biologie, mathématiques, compétences numériques	physique-chimie, biologie, compétences numériques, LV1, culture générale

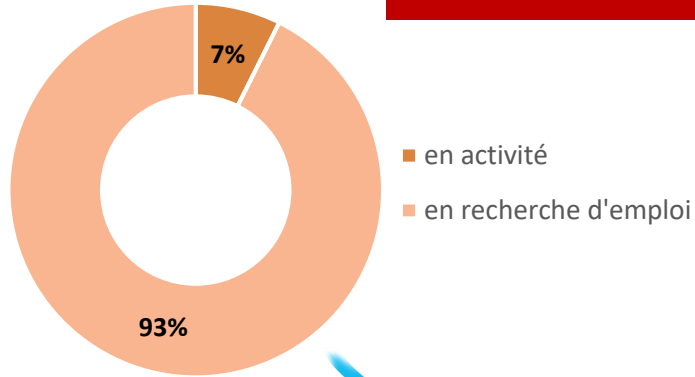
- » 2 formules : « en un an » ou « à la carte » (4 ans maxi pour valider le diplôme)
- » **Les +** de la formation: un enseignant référent pour chaque stagiaire, un cours de méthodologie obligatoire, un module complémentaire « parcours et projet » animé par des conseiller·e·s du SUIO-IP

Inscriptions 2020-2021



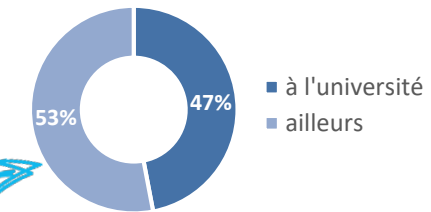
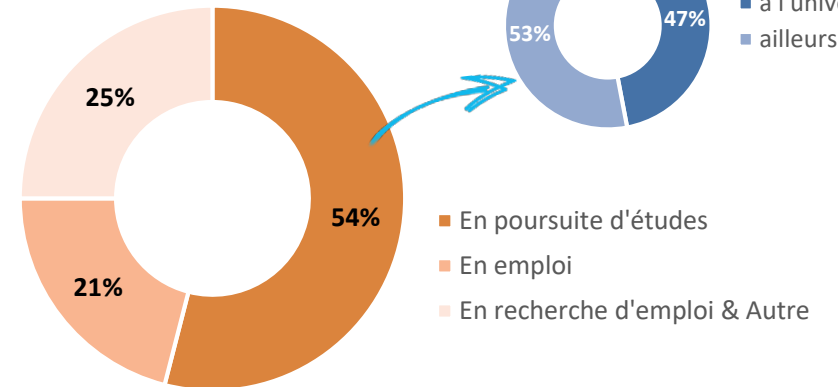
Parcours : suivi de la cohorte 2019-2020

Situation à l'entrée en formation

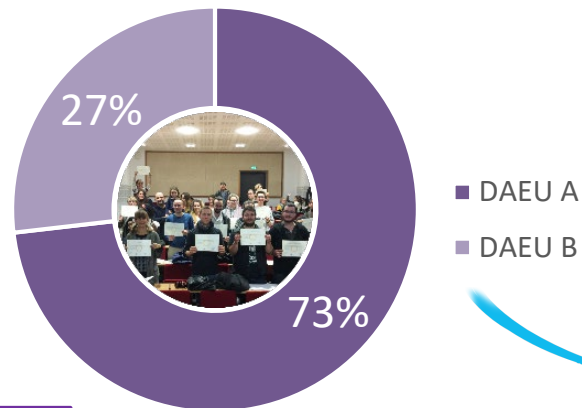


Une **transformation** de la situation des stagiaires grâce à la formation

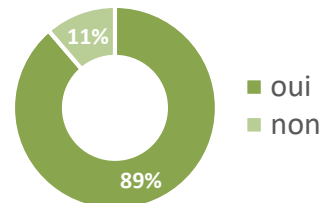
Situation 3 mois après la formation



41 diplômé-e-s



Considérez-vous avoir désormais acquis suffisamment de connaissances et de compétences pour mener à bien votre projet ?

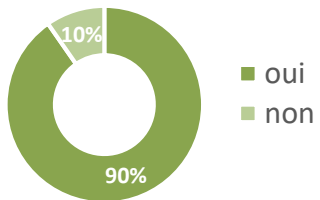


Taux de réussite* aux examens

70 %

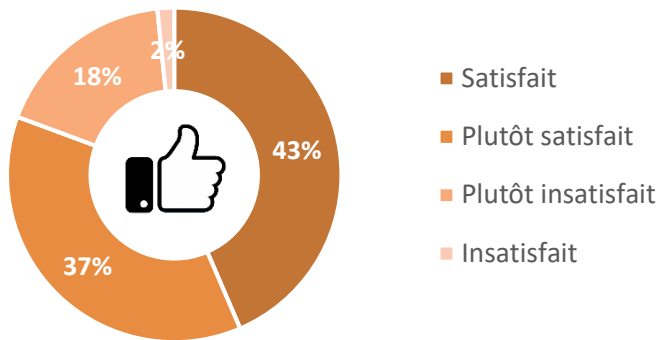
* à au moins un module et par rapport aux présents aux examens

Aviez-vous une idée de projet professionnel en débutant cette formation ?

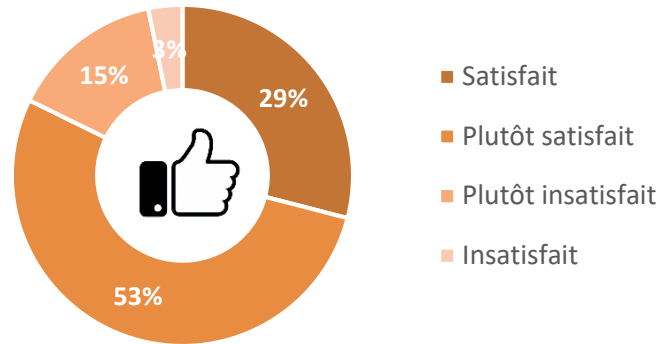


Une satisfaction globale des stagiaires

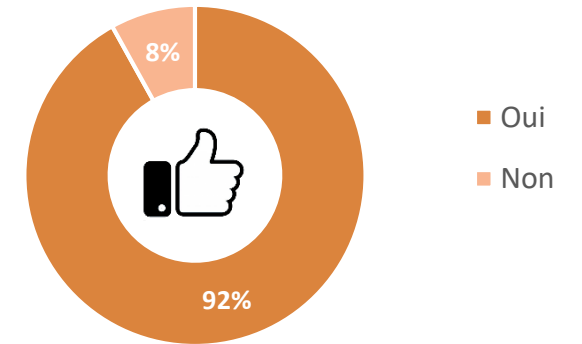
Comment qualifieriez-vous l'ambiance du groupe ?



Quelle opinion avez-vous de cette formation ?



Est-ce que vous la conseillerez à un membre de vous entourage ?



3-6 MCC – Faculté des LLSH

- Les demandes de modifications de la Faculté des lettres, langues et science humaines s'inscrivent dans le contexte de la situation sanitaire.

Diplômes concernés :

- LP Aménagement Paysager
- M1 PRH 5 (pratiques de la recherche historique)
- M1 Etudes sur le genre
- M2 Etudes sur le genre

POUR VOTES

3-6 MCC – IAE Angers

- Les demandes de modifications de contrôle des connaissances de l'IAE Angers s'inscrivent dans le contexte de la situation sanitaire.

Diplômes concernés :

- Licence 3 Management International (MI)
- Master 1 Comptabilité contrôle audit (CCA)
- Master 1 Gestion des ressources humaines (GRH)
- Master 1 parcours Management des affaires européennes et internationales (MAEI)
- Master 1 marketing vente (MV)
- Master 2 Management et administration des entreprises parcours entreprise (MAE)
- Master 2 Management et administration des entreprises parcours santé (MAE)
- Master 2 Management finance et contrôle international (MFCI)
- Master 2 Marketing Digital (MD)
- Master 2 parcours Management international et marketing (MIM)
- Master 2 Pricing & Revenue management (PRM)

POUR VOTES

3-7 Modification du D.U. Sécurité routière et prévention des risques (Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines) - vote

Modifications mineures proposées à compter de la rentrée prochaine :

- Modification du titre du Module 1 : « Politiques publiques, mobilités & santé » et non plus « *Politiques publiques et accidents/Mobilités et santé environnementale* »
- Inversion des modules 3 et 4

POUR VOTE

4. Vie universitaire

4-1 Point d'avancement du projet Etoile - **information**

PROJET ÉTOILE

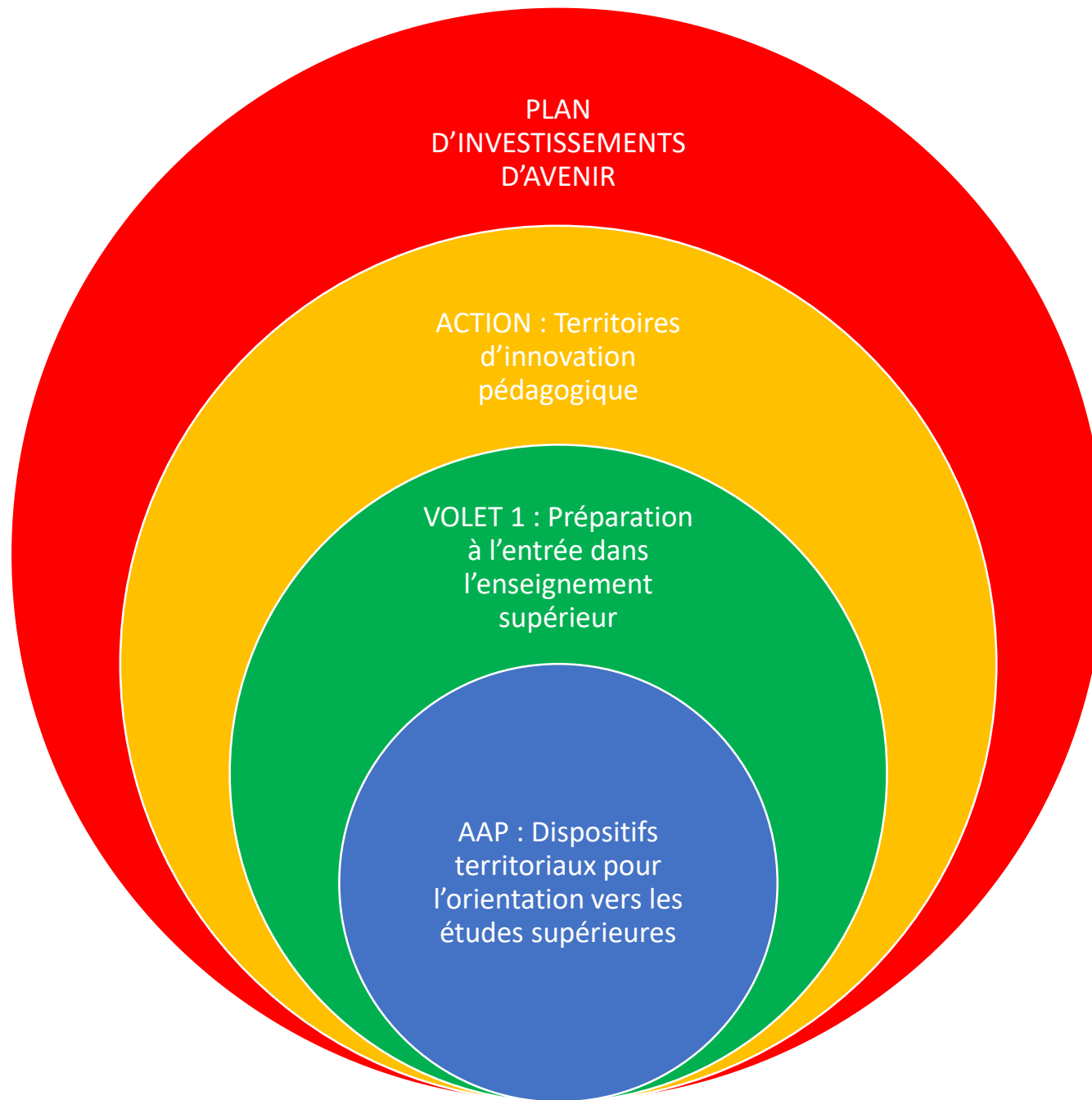
*Enseignement supérieur et
Territoire d'Orientation Innovant Ligérien en Évolution*

CFVU - Mars 2021



UNIVERSITÉ DE NANTES





Le projet en dessin



[Etoile \(genial.ly\)](#)

Rappel des objectifs, moyens, axes et recommandations du Comité de sélection



Apporter à chaque lycéen sur son territoire **un accompagnement et une information de qualité** contribuant à son éducation à l'orientation



- Mise en synergie des acteurs de l'orientation
 - **Budget** 4 905 891 € **Durée** : 10 ans
-



- **Axe 1** : Rendre le jeune, acteur de son orientation - **Université de Nantes**
 - **Axe 2** : Adapter le portail d'orientation régional aux jeunes ligériens - **Cariforef**
 - **Axe 3** : Mailler l'ensemble du territoire - **Le Mans Université**
 - **Axe 4** : Former les accompagnateurs - **Rectorat**
 - **Axe 5** : Innovation numérique - **Université d'Angers**
-



- « L'efficacité de la gouvernance proposée repose en grande partie sur la qualité de coordination entre ces acteurs »
- « Les membres du comité ont souligné la pertinence du Pass orientation pour alimenter la réflexion des lycéens dans leur démarche d'orientation »
- « Il conviendra de détailler les actions prévues auprès des lycéens dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation »

Axe 1 : Rendre le jeune acteur de son orientation

Université de Nantes



Objectifs

Faire évoluer les représentations et les assignations pour permettre l'émergence d'un projet individuel construit au fil des années de Lycée, à travers des expériences et des rencontres.

Pour cela :

- des ressources seront construites pour que les professeurs du secondaire puissent bâtir des séquences pédagogiques d'expérimentation et de découvertes (**Entreprise virtuelle, mur de portraits...**)
- des rencontres entre pairs et immersions seront développées pour renforcer la projection des lycéens



L'ensemble constitue le parcours individuel de l'élève qui pourra, à terme, se matérialiser à travers un document individuel : le Pass orientation

Axe 2 : Adapter le portail d'orientation régional aux jeunes ligériens - *Cariforef*



Objectifs

- Améliorer l'expérience utilisateur des jeunes sur le site

[Choisir mon métier \(choisirmonmetier-paysdelaloire.fr\)](https://choisirmonmetier-paysdelaloire.fr)

- Enrichir les services et contenus à destination des différents publics du PIA Etoile sur le site (jeunes, enseignants, professionnels de l'accompagnement et parents)

Axe 3 : Mailler l'ensemble du territoire

Le Mans Université



Objectifs

Répondre au défaut de projection des jeunes ligériens dans les formations du supérieur en réduisant les inégalités géographiques, sociales et de genre dans les processus d'orientation. Faire évoluer les processus d'orientation en intégrant les spécificités d'un territoire qui allie **ruralité et métropole**, enseignements **public et privé**.

- Assurer le maillage du territoire notamment grâce aux tiers lieux
- Essaimer les dispositifs de pédagogie à l'orientation existants et contribuer à l'éducation à l'orientation

« être au plus près du plus loin »

Zoom sur les *Industri'elles*



<https://iutnantes.univ-nantes.fr/accueil/industrielles>

Axe 4 : Former les accompagnateurs

Rectorat



Objectifs

- Développer une ingénierie de formation au plus près des besoins des cibles
 - Rechercher une cohérence collective et une complémentarité des opérateurs
 - Développer des démarches d'individualisation des réponses
-
- **Action 1** : Formation des acteurs du secondaire (PP, personnels de direction, PsyEN)
 - **Action 2** : Actions de professionnalisation des personnels d'accueil des tiers lieux
 - **Action 3** : Formation des étudiants ambassadeurs (CPGE, BTS, Universités...)
 - **Action 4** : Formation des enseignants du supérieur
 - **Action 5** : Journée académique de l'Orientation (lien avec Grenelle)

Axe 5 : Innovation Numérique

Université d'Angers



Objectifs

Axe transversal fortement connecté aux autres axes du projet

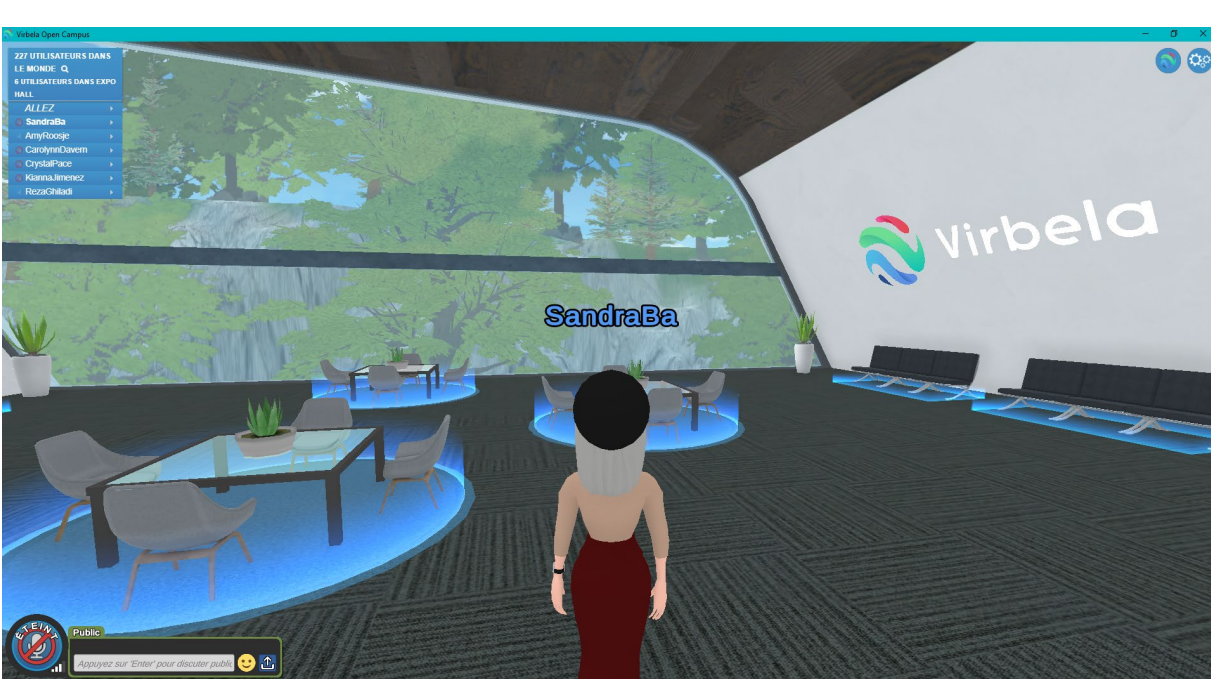
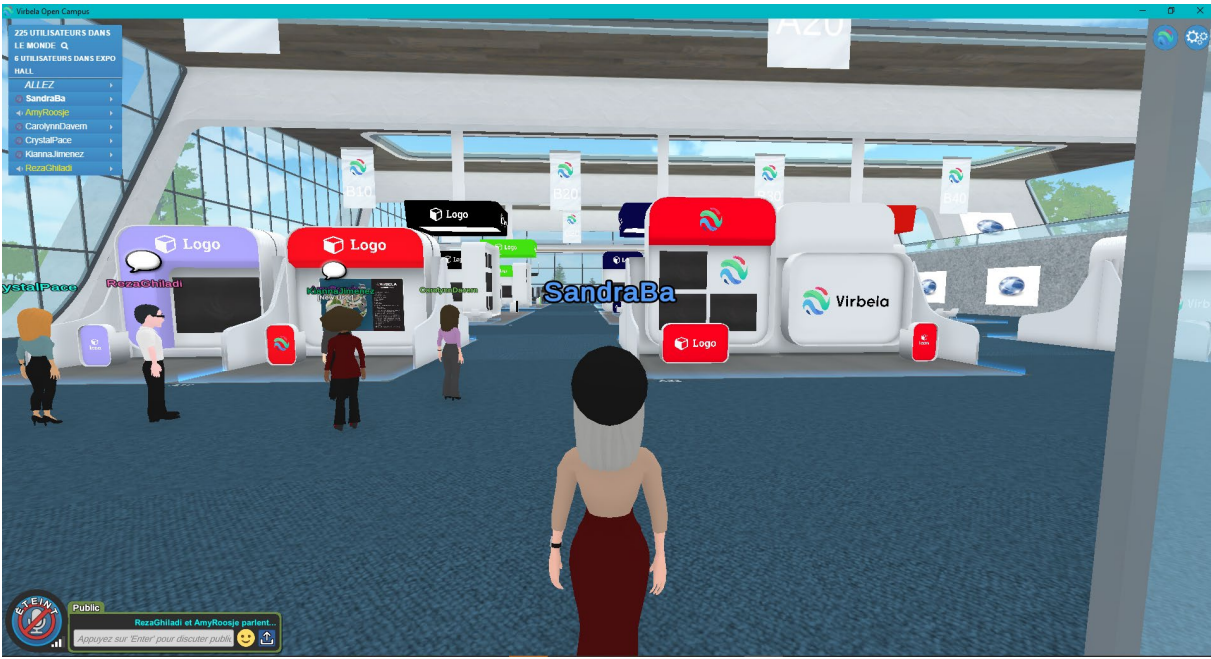
- Assurer l'interopérabilité des dispositifs numériques
- Accompagner le développement des outils numériques (GPS de l'orientation)
- Répondre à l'attentes des jeunes ligériens : **développement d'outils innovants**
- Prototyper de manière agile les briques opérationnelles et conceptuelles renforçant l'utilisabilité et la qualité des outils développés (approche test and learn)

Zoom sur la veille en vue d'un campus numérique ligérien



- « L'effet d'aubaine » de la crise sanitaire pour les éditeurs de solutions virtuelles
- Les avantages de l'avatar sur le modèle « à distance »
- La force du campus virtuel et les « effets couloirs »





Quelques actualités du projet



Constitution de la liste des Lycées pilotes (12) sur l'Académie :

- Maine et Loire : St Aubin la Salle et Julien Gracq

Design de service site du Cariforef :

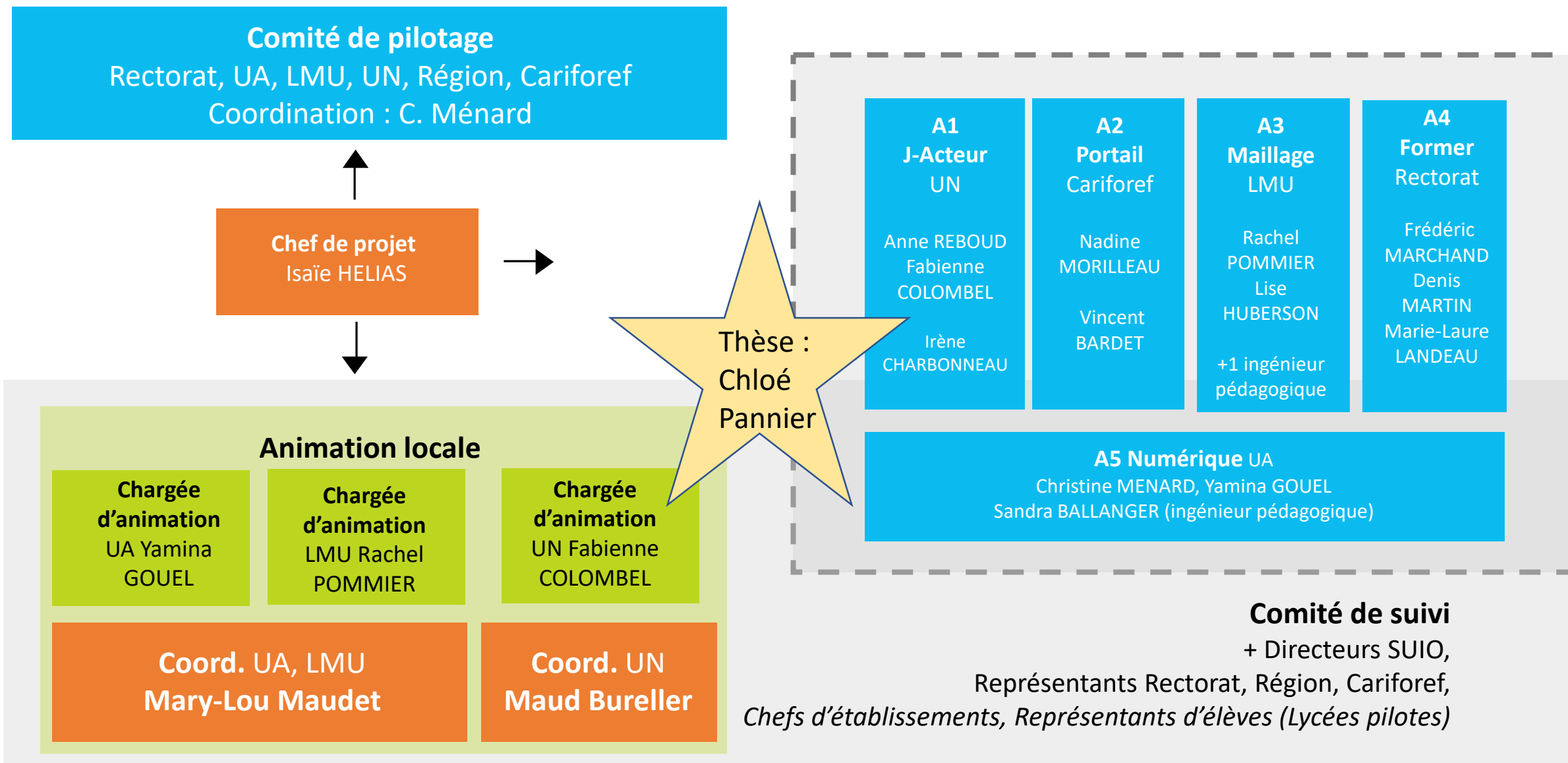
- Prestataire : Sensipode

Essaimage de BRIC

- Formation des enseignants

Des recrutements en cours, une thèse en préparation

Organigramme 2021



MERCI



UNIVERSITÉ DE NANTES



Prochaines CFVU

- Lundi 12 Avril 2021 à 14h30
- Lundi 17 Mai 2021 à 14h30
- Lundi 14 Juin 2021 à 14h30
- Lundi 5 Juillet 2021 à 14h30

N.B. : Conseil Académique le 13 avril 2021 à 14h30